



MAIRIE DE CAMPAN  
HAUTES-PYRÉNÉES

E X T R A I T  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JUIN 2019  
(Date de convocation : 27 MAI 2019)

Délibération n° 20190605/09

Le cinq juin deux mille dix-neuf à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Gérard Ara, Maire,

Étaient présents : M. Gérard Ara, Maire, M. Alain Aragnouet, Mme Michèle Dupont, M. Alain Loncan, Adjoints,

Mme Pascale De Paoli, Mme Régine Lignier, Mme Valérie Seng, M. Pierre Brau-Nogué, M. Marc Tapie formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Séverine Flory (excusée), M. Jean-François Rabaud (procuration à M. Gérard Ara), M. Guillaume Pambrun, M. Jacques Gardères, Mme Régine Escaffre

Secrétaire de séance : M. Michèle Dupont

Conseillers en exercice	: 14
Nombre de présents	: 9
Nombre de votants	: 10
Pour	: 10
Contre	: 0
Abstention	: 0

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION SFR A SAINTE-MARIE DE CAMPAN**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal, le renouvellement de la convention, signée en octobre 2003, qui lie la commune de Campan avec SFR.

SFR souhaite pérenniser le pylône situé au lieu-dit « Soula des Tornès » à Sainte-Marie de Campan sous forme d'avenant sur 12 ans, reconductible tacitement tous les 6 ans.

Les modalités de la précédente convention restent inchangées.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de :

**Article 1** : Approuver cet avenant sur 12 ans reconductible tacitement tous les 6 ans ;

**Article 2** : Autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage : 11 juin 2019

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard Ara

